

RF s/p LARGENTIERE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/03/2023 007-210701587-20230324-2023_MARS_15-DE

République française

Département de l'Ardèche

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 24 mars 2023

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 21/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7

Votants: 7

Présents : Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Danièle MATHON, Joël MATHON, Gilles MUSTIELES, Evelyne RAGONNAUD, Serge VIALLE

Pour: 7

Contre: 0

Présents non votants:

Représentés:

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Danièle MATHON

Objet: CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR L'ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE ET DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CCBA - 2023_MARS_15

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter du matériel informatique : un ordinateur pour le secrétariat, un ordinateur portable et un vidéo projecteur.

Après avoir contacté deux entreprises, Monsieur le maire soumet au Conseil deux devis :

- La société MECANORGA à AUBENAS a envoyé un devis pour :
 - L'ordinateur du secrétariat : 690.00 euros HT
 - L'ordinateur portable : 490.00 euros HT
 - Le vidéo projecteur avec écran : 595.00 euros HT
 - Pack office : 195.00 euros HT
 - Forfait installation : 200.00 euros HT**Soit un montant total de 2170.00 euros HT**
- La société BELTA à VALENCIENNE a envoyé un devis pour :
 - L'ordinateur du secrétariat : 1199.00 euros HT
 - L'ordinateur portable 513.00 euros HT**Soit un montant total de 1712.00 euros HT**

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un fond de concours peut être demandé auprès de la CCBA pour financer une partie de ce projet et propose le plan de financement suivant :

- Auto-financement: 50 % HT
- fond concours CCBA : 50 % HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- approuve l'achat du matériel informatique dans son ensemble.

- qu'au vu des prix, même si la société BELTA ne propose pas de vidéo projecteur, de forfait installation et le pack office, cette dernière chiffre les deux ordinateurs plus chers que la Société MECANORGA.

Le conseil municipal retient le devis de la société MECANORGA pour un montant total de 2170.00 euros HT.

- approuve le plan de financement suivant :

DEPENSE	MONTANT	RECETTE	MONTANT
MATERIELS INFORMATIQUE ET INSTALLATION	2170.00 €	Fonds de concours	1085.00 €
		auto-financement	1085.00 €
TOTAL	2170.00 €	TOTAL	2170.00 €

- autorise Monsieur le Maire a sollicité un fond de concours auprès de la CCBA

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus

**Le Maire,
Baptiste TEYSSIER**



République française

Département de l'Ardèche

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 08 mars 2023

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 27/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7

Votants: 7

Présents : Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Danièle MATHON, Joël MATHON, Gilles MUSTIELES, Evelyne RAGONNAUD, Serge VIALLE

Pour: 7

Contre: 0

Présents non votants:

Représentés:

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Evelyne RAGONNAUD

Objet: LOCATION DU PETIT GITE - 2023_MARS_13

Monsieur le Maire expose que Monsieur Pascal LEU ayant un travail saisonnier à l'hotel des cevennes souhaite louer le petit gîte du 1er avril au 21 avril 2023 - du 29 avril au 26 mai 2023 et du 3 juin au 31 octobre 2023.

De ces faits, Monsieur le Maire propose de louer le petit gîte à Monsieur LEU Pascal pour la somme de 350 euros mensuel toutes charges comprises et sera demandé une attestation d'assurances pour la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- autorise Monsieur le Maire à signer un bail avec Monsieur Pascal LEU, pour un loyer mensuel de 350 euros HT toutes charges comprises du 1er avril au 21 avril 2023 - du 29 avril au 26 mai 2023 et du 3 juin au 31 octobre 2023. Un attestation d'assurances pour la location sera demandée.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an ci-dessus.